



La complémentaire santé des salariés de **la CCN du Sport**



Une complémentaire santé obligatoire

pour les salariés de la CCN du Sport

L'accord du 6 Novembre 2015 instaure un régime frais de santé.

À compter du 1^{er} janvier 2016, les entreprises devront mettre en place le régime conventionnel frais de santé obligatoire

L'ensemble des salariés sera garanti :

- quel que soit son état de santé,
- sans aucune condition d'ancienneté
- dans le strict respect des dispositions de la Convention collective.

MUTEX-l'alliance mutualiste est l'un des organismes recommandés par les partenaires sociaux pour assurer le régime, au travers de l'offre Chorum.

Avec ses 7 millions de personnes protégées sur l'ensemble du territoire, MUTEX-l'alliance mutualiste est le 1^{er} acteur national de santé.

Les mutuelles membres de MUTEX-l'alliance mutualiste, Adréa Mutuelle, Apréva, Chorum, Eovi-MCD Mutuelle, Harmonie Mutuelle et Mutuelle Ociane, mettent leur expertise et leurs atouts au service de votre association.

Chorum, membre de MUTEX-l'alliance mutualiste et partenaire engagé au service des acteurs de l'Économie sociale et solidaire.

Membre de MUTEX-l'alliance mutualiste, la mutuelle Chorum est le 1^{er} opérateur gestionnaire de prévoyance des associations.

Chorum s'engage également auprès de ses adhérents pour l'amélioration de leur qualité de vie. Son centre de ressources et d'action, CIDES, propose une offre sur-mesure pour valoriser et améliorer les démarches de prévention. Par ailleurs, Chorum a créé pour ses adhérents en Prévoyance un outil dédié à l'accompagnement social des salariés : **Chorum facilite'**.



Garanties du régime frais de santé

Prestations sous déduction de celles versées par la Sécurité sociale dans la limite des frais réels en dehors des forfaits en €

	Base conventionnelle	Base conventionnelle + option 1	Base conventionnelle + option 2
HOSPITALISATION - Médicale et chirurgicale			
Frais de séjour	130 % BR	150 % BR	180 % BR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie (CAS)	150 % BR	190 % BR	200 % BR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie - (hors CAS)	120 % BR	150 % BR	180 % BR
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique	100 % FR sans limitation de durée	100 % FR sans limitation de durée	100 % FR sans limitation de durée
Participation forfaitaire actes lourds	Prise en charge intégrale du forfait	Prise en charge intégrale du forfait	Prise en charge intégrale du forfait
Chambre particulière (limité à 30 jours)	Non couvert	30 €/jour	40 €/jour
Lit d'accompagnement	Non couvert	30 €/jour	40 €/jour
Transport pris en charge par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR
SOINS MEDICAUX COURANTS			
Visites, consultations de généralistes (CAS)	120 % BR	130 % BR	130 % BR
Visites, consultations de généralistes (hors CAS)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Visites, consultations de spécialistes (CAS)	150 % BR	175 % BR	200 % BR
Visites, consultations de spécialistes (hors CAS)	120 % BR	130 % BR	180 % BR
Analyses	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes d'imagerie, actes d'échographie, électroradiographie, ostéodensitométrie (CAS)	150 % BR	175 % BR	200 % BR
Actes d'imagerie, actes d'échographie, électroradiographie, ostéodensitométrie (hors CAS)	120 % BR	130 % BR	180 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux (CAS)	150 % BR	175 % BR	200 % BR
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux (hors CAS)	120 % BR	130 % BR	180 % BR
PHARMACIE			
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) « majeur ou important »			
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) « modéré »	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) « faible »			
OPTIQUE			
1 équipement (verres + monture) tous les 2 ans sauf mineurs et/ou en cas de l'évolution de la vue dans la limite d'un équipement par an Prise en charge limitée à 150€ pour la monture le cas échéant			
Réseau partenaire			
Equipelement avec 2 verres simples ¹	130 €	160 €	210 €
Equipelement avec 2 verres complexes ²	260 €	330 €	420 €
Equipelement avec 1 verre simple et 1 verre complexe ²	210 €	240 €	320 €
Hors Réseau			
Equipelement avec 2 verres simples ¹	110 €	120 €	140 €
Equipelement avec 2 verres complexes ²	210 €	220 €	250 €
Equipelement avec 1 verre simple et 1 verre complexe ²	160 €	170 €	180 €
Lentilles prises en charge par la SS			
Lentilles non prises en charge par la SS	Ticket modérateur +50 €/an	Ticket modérateur +150 €/an	Ticket modérateur +200 €/an
Lentilles jetables			
DENTAIRE			
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Inlays/Onlays	160 % BR	200 % BR	200 % BR
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	160 % BR	200 % BR	270 % BR
Prothèses dentaires non prises en charge par la SS	Non couvert	Non couvert	Non couvert
Orthodontie prise en charge par la SS	160 % BR	200 % BR	270 % BR
Orthodontie non prise en charge par la SS	Non couvert	Non couvert	Non couvert
AUTRE			
Prothèses auditives (Prise en charge par la SS)			
Orthopédie et autres prothèses (Prise en charge par la SS)	130 % BR	160 % BR	220 % BR
Ostéopathie	Non couvert	25€/acte limité à 2 séances par an et par bénéficiaire	25 €/acte limité à 3 séances par an et par bénéficiaire

¹ « Verre simple » : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries

² « Verre complexe » : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verre multifocal ou progressif ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à + 8,00 dioptries ou à verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries

Exemples de remboursements

	Dépense engagée	Base de Remboursement de la Sécurité sociale	Remboursement de la Sécurité sociale	Montant restant à votre charge		
				Base conventionnelle	Base conventionnelle + option 1	Base conventionnelle + option 2
Consultation chez un spécialiste (non CAS)	50,00€	23,00€	15,10€	23,40€	21,10€	9,60€
1 équipement avec 2 verres simples faible correction (sphère de -6 à +6) - Réseau Partenaire	195,00€	7,42€	4,45€	60,55€	30,55€	- €
1 équipement 2 verres progressifs adulte correction (sphère <-8 ou >+8) - Réseau Partenaire	450,00€	17,48€	10,49€	179,51€	109,51€	19,51€
Une couronne céramo-céramique (dent du sourire)	600,00€	107,50€	75,25€	428,00€	385,00€	309,75€
Orthodontie prise en charge par la SS	600,00€	193,50€	193,50€	290,40€	213,00€	77,55€

Le réseau



	Myopie et hypermétropie (verres unifocaux)		Presbytie (verres multifocaux)	
	En dehors du réseau Prix public	Prix moyen négocié dans le réseau KALiViA	En dehors du réseau Prix public	Prix moyen négocié dans le réseau KALiViA
Monture	100 €	85 €	100 €	85 €
2 verres anti-reflet (sphère < 2 et cylindre 0)	173 €	117,20 €	446 €	321,60 €
Equipement complet (avant remboursement)	273 €	202,20 €	546 €	406,60 €
	-70,80€ sur le prix d'une paire de lunettes		-139,40€ sur le prix d'une paire de lunettes	

Taux de cotisation des actifs (En % du PMSS - Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)

L'employeur doit souscrire la base conventionnelle obligatoire, il peut aussi choisir de renforcer les garanties par l'adhésion à une option pour l'ensemble des salariés.

Le salarié a la possibilité d'étendre à ses ayants droit et/ou renforcer sa garantie selon le choix fait par l'employeur.

Adhésion obligatoire de l'entreprise (3 choix possibles)		
	Régime Général	Régime Alsace Moselle
Base conventionnelle	1,02%	0,66%
Base conventionnelle + option 1	1,27%	0,84%
Base conventionnelle + option 2	1,42%	0,96%

Amélioration des garanties au choix du salarié (facultatif)			
Régime Général		Régime Alsace Moselle	
Option 1	Option 2	Option 1	Option 2
+ 0,29%	+ 0,46%	+ 0,20%	+ 0,35%
	+ 0,17%		+ 0,15%

Extension au ayant droits de la couverture mise en place par l'employeur pour ses salariés				
	Régime Général		Régime Alsace Moselle	
	Conjoint	Enfant	Conjoint	Enfant
Base conventionnelle	1,12%	0,62%	0,73%	0,40%
Base conventionnelle + option 1	1,39%	0,77%	0,92%	0,50%
Base conventionnelle + option 2	1,55%	0,87%	1,05%	0,59%

Amélioration des garanties au choix du salarié (facultatif)							
Régime Général				Régime Alsace Moselle			
Option 1		Option 2		Option 1		Option 2	
Conjoint	Enfant	Conjoint	Enfant	Conjoint	Enfant	Conjoint	Enfant
+ 0,31%	+ 0,17%	+ 0,49%	+ 0,29%	+ 0,22%	+ 0,12%	+ 0,37%	+ 0,22%
		+ 0,18%	+ 0,12%			+ 0,15%	+ 0,10%

Les atouts de notre offre mutualiste

Une gestion au plus près des employeurs

Des interlocuteurs dédiés et proches de votre entreprise

Les Mutuelles de MUTEX-L'alliance mutualiste ont confié à l'une d'elle, la mutuelle Ociane, la gestion du régime de santé de votre Convention collective.

Certifiée ISO 9001, OCIANE vous garantit une gestion de qualité et une réelle facilité d'accès.

Un espace client entreprise pour faciliter la gestion et le suivi de votre contrat.

Ce service personnalisé et sécurisé vous donne accès, à tout moment, à de nombreuses fonctionnalités :

- Consulter les documents du régime
- Effectuer des actes en gestion (affiliation ou radiation d'un salarié...)

Une politique de prévention pour aider vos salariés à préserver leur santé

MUTEX-l'alliance mutualiste apporte des réponses concrètes aux questions que se posent les adhérents sur les maladies, les traitements, les modes de prévention.

Via internet ou par nos experts, chacun peut trouver de vraies réponses à ses doutes, des conseils, des programmes pour vivre mieux et en meilleure santé. Des actions d'informations sur les addictions, les troubles musculo-squelettiques sont organisées en entreprise.

Les adhérents et assurés Chorum bénéficient des services de CIDES et Chorum facilit'.

Des avantages concrets pour les salariés

L'accès aux soins pour tous

- Un réseau d'opticiens et d'audioprothésistes propose des équipements **à tarifs négociés sans rien céder à la qualité, grâce au réseau Kalivia.**
- Le premier réseau de réalisations sanitaires et sociales (centres dentaires, établissements et services hospitaliers, centres de soins médicaux et infirmiers etc.) **permet de réduire le reste à charge.**

Le tiers payant généralisé

Grâce à un accord passé avec des professionnels de santé, le tiers payant **permet d'éviter l'avance des frais de soins de santé sur de nombreux actes :**

- L'hospitalisation
- Les actes de radiologie
- Les analyses en laboratoire
- La prise en charge des transports, etc.

Un service d'analyse des devis

Ce service permet à l'assuré de **connaître à l'avance le montant qui lui sera remboursé.**

Un espace salarié personnalisé

Vos salariés **ont accès à un service en ligne qui leur permet notamment de :**

- Consulter leurs remboursements
- Déclarer tout changement de situation personnelle
- Accéder aux garanties du régime
- Envoyer des pièces justificatives

Assistance et action sociale pour faire face aux aléas de la vie

Pour faire face à des situations difficiles, **des aides peuvent être accordées pour financer des soins coûteux** (appareillages, aménagements liés au handicap...).

Une offre d'assistance est proposée en cas de maladie ou d'accident (aide à domicile, garde d'enfants, téléassistance, acheminement des médicaments, etc.).



Chorum et MUTEX-l'alliance mutualiste, une expertise au service des professionnels de l'économie sociale et solidaire

- **Le 1^{er} acteur de santé national**, et un pôle majeur de protection sociale
- **Une exigence de qualité partout et pour tous** pour un niveau de services irréprochable
- **Une implantation territoriale solide et complète** pour une véritable relation de proximité
- **Des dispositifs d'action sociale** pour accompagner les plus fragiles
- **Des outils pour favoriser la prévention** et améliorer la qualité de vie

Chiffres clés

Plus de 7 millions de personnes assurées

2 500 centres de soins et d'accompagnement mutualistes

200 000 accords de conventionnements passés auprès de professionnels de santé

700 agences et 1 500 experts pour un service santé partout en France (y compris DOM-TOM)

31 branches professionnelles et plus de 300 000 entreprises adhérentes

5,5 millions d'euros dédiés à l'action sociale Frais de soins de santé.



Le contrat est coassuré par Mutex, Adréa Mutuelle, Apréva, Chorum, Eovi-Mcd mutuelle, Harmonie Mutuelle et Mutuelle Ociane. Organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.